



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030128

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 1/03/2026 8H01 C:003671 I:20259
V/REF : LC26012648

GRANDLYON HABITAT
Dir.de la Maintenance & C.Vie
Code Service : DFC
2, PLACE DE FRANCFORT
69444 LYON CEDEX 03

IMMEUBLE : IMMEUBLES, BATIMENTS
OBJETS DE VOTRE LETTRE
DE COMMANDE
69000 GRAND LYON

Vaulx en Velin, le 03 Mars 2026

Référence Marché: 2023-010900100
LOCALISATION : LETTRE DE COMMANDE N°LC26012648-2026
MOTIF : MARCHE HT23-010900100F/2509 ASSAINISSEMENT
SOCIETE 1
LIBELLE : GRAND LYON HABITAT
FACTURATION DE 2026
Donneur d'ordre : M. M. FRANCOIS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
ÉCOULEMENT DE RESEAUX EU/EV/EP
ENTRETIEN ET MAINTENANCE DU PATRIMOINE GERE PAR GRAND LYON HABITAT
PERIODE DU 01/01/2026 AU 31/03/2026

OBSERVATIONS : 1ER ACOMPTE EN MARS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un véhicule spécialisé CURAGE (hydraulique, électromécanique)
équipé d'une pompe HP (de 80l à 200l/minute et de 80 bars à 200 bars) avec/sans
Pompe à vide (puissance 800 m3 à 1500 m3 / heure).

Reconnaissance du chantier, ouverture des tabourets et trappes de visites.

Vérification par sondage du degré d'embouage du réseau ainsi que du débit,
compte tenu des facteurs de ralentissement de l'écoulement (diamètre des
canalisations, nombre de coudes, tabourets, % de pente, etc).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1/ 4	Entretien/Maintenance Assain.Ecoulement	1	2954,73	738,68



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6030128

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	738,68
T.V.A. a 10,00%	73,86
TOTAL T.T.C.En EURO	812,54

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.